

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03

2022

33

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 07 avril 2022  
Convocation du : 31 mars 2022

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**FINANCES : Extension de l'école maternelle des Sources – Demande de subvention DSIL 2022**

**Présents** : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Elodie BreLOT, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Anne-Sophie Rampon, Harris Reneman, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

**Représentés** :

Philippe Casamayor a donné procuration à Caroline Terrier  
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet  
Bertrand Vermorel a donné procuration à Christine Perez

**Absents** :

Franck Longin, Cyril Langelot

**Secrétaire de Séance** :

Annick Pantel

Le rapporteur rappelle que la commune est concernée par une ouverture de classe à la rentrée 2022. Un travail a été engagé en 2021 afin d'étudier la faisabilité de l'extension de l'école maternelle sur les surfaces actuellement non utilisées des appartements de l'étage.

A cet effet, une mission de faisabilité a été confiée à l'architecte PICKTURAL pour la réalisation des travaux.

Les travaux concernés consisteront donc en la rénovation et la transformation des locaux de l'étage afin de pouvoir installer la salle des maîtres, l'atelier cuisine, la bibliothèque et la salle informatique, permettant de libérer des locaux au rez-de-chaussée.

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres - Autofinancement	66 400 €	20 %
Subvention - DSIL	265 600 €	80 %
TOTAL	332 000 €	100 %

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOpte les opérations et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

Caroline TERRIER